



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine PELÉ, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

Mme Soraya BOURDON, M. Éric DOUSSET, M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, *collège des personnels BIATSS.*

M. Pierre STORRER, *collège des personnalités extérieures*

M. Nathanaël ORY, M. Aubin JUPIN, Mme Tasha BHOJWANI, M. Elyas BACHIA, Mme Nour ILES, Mme Yacine GUEYE-VAN DER ROSE, Mme Emma PAOLINO, M. Ahmed SOLIMAN, Mme Fidan-Isabelle BASIDIK, M. Lucas GONIAK, *membres du collège des étudiants*

Assistait de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, *directeur général des services*

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023	3
2. Approbation de la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation	3
3. Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2024	5
4. Avis sur la création du parcours Marketing et technologies du numérique en partenariat avec l'EFREI	6
5. Approbation des modifications relatives aux enseignements et au contrôle des connaissances	8

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 36 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal du 3 juillet 2023.

2. Approbation de la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation

M. le Président demande à M. CORDIER, directeur des affaires financières, de présenter ce point.

Les statuts de l'EPEX prévoient la consultation du CEVE quant à la proposition de répartition de cette enveloppe tel que la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche le prévoit. Cette répartition est adoptée sous réserve de l'adoption du budget global de l'université par le conseil d'administration de l'établissement le 20 décembre prochain.

M. CORDIER explique que cette proposition de répartition pour l'exercice budgétaire 2024 est présentée dans un tableau qui est une extraction des dépenses par destination présenté au CA. Au titre de l'enveloppe destinée à la formation, les trois destinations retenues sont les suivantes : formations niveaux Licence, Master et Doctorat. Cette enveloppe est soumise aux mêmes contraintes que l'ensemble de la construction budgétaire de l'Université Paris-Panthéon-Assas : contexte inflationniste inédit qui induit une hausse des coûts de fonctionnement et des mesures d'accompagnement salarial qui ne sont compensés que partiellement par l'État. Le maintien d'un équilibre budgétaire soutenable est donc largement dépendant du développement des ressources propres de l'établissement.

L'enveloppe affectée à la formation pour l'exercice 2024 s'élève à 59,812 M€. Elle est en hausse de près de 4% (+2,342 M€) par rapport au budget initial 2023. Les crédits de toutes les enveloppes budgétaires s'accroissent.

M. CORDIER explique que les dépenses de personnel sont les plus importantes et représentent plus de 91% de cette enveloppe. La masse salariale est la masse de crédit la plus importante, représentant 78% des dépenses du budget global. Il s'agit des dépenses de rémunération des agents titulaires ou contractuels des services de scolarité, des vacataires administratifs employés par ces mêmes services (notamment lors de la période des inscriptions et pour les surveillances d'examens), d'une partie des traitements des enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels (60% de ces rémunérations sont positionnées sur des actions de formation et 40% sur la recherche) ainsi que de la globalité des traitements des autres catégories d'enseignants. L'augmentation des crédits de personnel provient de mesures prises en 2023 dont les effets se poursuivent en 2024 avec l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ou des mesures d'accompagnement à l'image d'une meilleure prise en charge du forfait transport. Concernant les crédits de fonctionnement, la hausse s'explique par l'inflation et par le développement des ressources de l'apprentissage permettant d'augmenter les ouvertures de crédits.

L'augmentation de l'enveloppe d'investissements s'explique principalement par une année 2024 marquée par un plan d'équipement ambitieux notamment pour le matériel informatique et audiovisuel dédié aux étudiants.

M. CORDIER explique que le tableau décompose également les formations en deux types : la formation initiale et la formation continue. La première représente plus de 95 % du montant global des dépenses.

Le document précise également les origines du financement, soit majoritairement l'État via la subvention pour charge de service public, soit des ressources propres que sont les conventions de formation continue, les contrats d'apprentissage et la collecte de la taxe d'apprentissage.

En étudiant chaque destination, les évolutions sont principalement dues à la masse salariale. Concernant la destination licence, l'Université Paris-Panthéon-Assas continue de soutenir le déploiement de la licence numérique via sa plateforme Agorassas. Les crédits de fonctionnement augmentent aussi légèrement par rapport au dernier exercice avec la création d'une licence professionnelle commissaire de justice en apprentissage.

Concernant la part financière des masters, elle demeure la part la plus importante des différentes destinations étudiées avec d'importantes ressources propres qui représentent plus de 4,700 M€ euros. Le niveau de financement de l'apprentissage est stabilisé et les versements en provenance des entreprises normalisés. L'extension de l'apprentissage au niveau M1 est également un facteur d'augmentation des ressources et donc des dépenses. Les réformes de financement de cet apprentissage ne sont toutefois pas terminées compte tenu des déficits importants que génère cette politique publique. A court terme, les formations mixtes, mixant des étudiants en formation initiale et des apprentis, sont les plus menacées.

L'enveloppe affectée à la formation pour l'exercice 2024 correspond à 57,7 % du budget de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

M. le Président souligne que le contexte budgétaire est en effet tendu et incertain. L'établissement a malgré tout réussi à maintenir le niveau dépenses requis par ses différents projets. Pèsent toujours sur les budgets de l'établissement pour 2024 et 2025 des incertitudes sur les mesures que l'État risque d'imposer unilatéralement une nouvelle fois aux universités, sans les compenser entièrement.

Mme RIFQI s'interroge sur la dotation de l'État. Elle demande si la dotation par étudiant en licence et en master est connue.

M. CORDIER répond par la négative. Le souci actuel est que les dotations ne sont plus vraiment modélisées.

Mme RIFQI propose de réaliser le ratio entre la dotation de l'État et le nombre d'étudiants.

M. le Président répond qu'il faut pour cela connaître le nombre réel d'étudiants, ce qui se révèle complexe, car de nombreux étudiants ont de multiples inscriptions au sein de l'établissement.

M. ICARD indique que, dans d'autres établissements, des chiffres circulent sur ces montants par étudiant et il serait précieux d'avoir cette information. Il demande également des précisions sur la question des formations en master mixte.

M. CORDIER répond que ces formations sont supposées être financées dans le cadre de la subvention générale de l'État ce qui explique le risque d'amoindrissement de leurs financements dans le futur.

M. le Président explique que ces formations reçoivent de l'argent au titre de l'apprentissage et au titre de la subvention pour charge de service public. Cela engendrerait un double financement de la part de l'État, alors même qu'en réalité il ne s'agit pas des mêmes étudiants. Cela entraînerait aussi, selon l'État, un effet d'aubaine pour les établissements privés. Il précise également que la dotation par étudiant serait intéressante à calculer même s'il faut se méfier des calculs approximatifs compte-tenu de l'incertitude à déterminer le nombre réel d'étudiants et sur l'assiette de la subvention pour charge de service public à prendre en compte.

M. CORDIER souligne enfin que la manière de calculer n'est pas toujours la même selon les établissements.

M. le Président prend l'exemple de la compensation par l'État des droits d'inscription des étudiants boursiers. Il s'agit là d'un exemple typique d'une incertitude chaque année sur le nombre d'étudiants dont les droits seront compensés ou non.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation.

3. Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2024

M. le Président propose de procéder en deux temps. Sur les capacités d'accueil Parcoursup dans un premier temps, il relève seulement certaines augmentations dans quelques licences et la suppression du recrutement en L1 pour la filière Juriste européen. Les 22 places de la filière ont été ajoutées aux capacités d'accueil de la licence Droit.

Concernant MonMaster, la procédure de recrutement distingue deux types de capacités d'accueil : les capacités d'accueil globales pour chaque mention dites CAL et les capacités d'accueil offertes dans la plateforme MonMaster (COL). Les capacités d'accueil sont globalement stables. Elles augmentent de 63 au total par rapport à 2022. En droit, il y a trois places en moins avec quelques variations notables : 21 places de plus en droit des affaires franco-asiatique en raison de la distinction des deux filières Cambodge et Vietnam et 10 places en moins en droit du marché et du patrimoine artistique en raison du double recrutement à Panthéon-Assas et à Sorbonne Université. La forte augmentation en économie est due à la participation à MonMaster du parcours Techniques financières et bancaires qui recrute essentiellement dans le diplôme du magistère Banque finance. En gestion, l'augmentation est liée à la création du parcours Marketing et technologies digitales avec l'EFREI au sein du master Marketing vente. En information, communication, l'augmentation est liée à la création du parcours Global Journalism and Communication, pondérée par une réduction de trois places dans les autres parcours. Le recrutement des étudiants du cursus Juriste européen se fait au niveau master. À cet effet, il convient de créer sept parcours correspondant, chacun, à une destination.

Mme RIFQI rappelle qu'une augmentation a été demandée la semaine précédente en département pour le master Économie et statistiques. Elle précise que le nombre n'est pas 21 mais bien 22.

M. JUPIN s'interroge sur les CAL et demande si cette différence inclue également les potentiels intégrations d'étudiants par les recours au rectorat.

M. le Président répond par la négative. C'est en plus.

M. JUPIN pose également une question concernant les capacités d'accueil en baisse de 9 places en Relations internationales et d'une dizaine de places en droit public et en droit privé. Il demande quelle en est la raison.

M. MILER répond que le master de Relations internationales est coorganisé avec Sorbonne Université. Les étudiants suivent donc un cursus unique qui débouche sur le diplôme de master Relations internationales de l'Université Panthéon-Assas et le master mention Histoire parcours Relations internationales de Sorbonne Université. Jusqu'à la mise en place de la plateforme nationale, il existait trente places. L'année précédente, il a été difficile de négocier avec Sorbonne Université car il était impossible de mutualiser et de traiter de la même manière les trente candidatures. Il a été arbitré en février dernier que chaque établissement accepterait vingt étudiants.

M. le Président précise que la baisse en droit public et en droit privé est liée à la diminution des capacités d'accueil en Histoire du droit.

M. ICARD précise que l'effet de la limitation à 5% des CAL conduit aussi à cette diminution.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2024.

4. Avis sur la création du parcours Marketing et technologies du numérique en partenariat avec l'EFREI

Monsieur le Président invite Mme Virginie PEZ, professeur en sciences de gestion, à présenter ce parcours.

Mme PEZ présente le parcours de master au sein de la mention Marketing Vente du département de Gestion. Il répond à une demande de formation spécialisée dans les technologies digitales. Aujourd'hui, les compétences des ingénieurs sont très recherchées en marketing. L'établissement, et plus particulièrement le département de sciences de gestion, s'est tourné vers l'EFREI pour co-construire ce nouveau parcours dans la dynamique de l'Epex. Il vise à former des spécialistes en marketing et en technologies digitales. Il serait entièrement en apprentissage donc porté de manière équitable entre l'EFREI et l'Université Paris-Panthéon-Assas pour la rentrée de septembre 2024.

M. PETER, directeur de l'EFREI complète cette présentation. L'EFREI est très motivée par ce projet qui a mobilisé les savoir-faire et les compétences de chacun. L'EFREI pourra apporter tout son lien avec l'écosystème du monde du digital et du numérique qui cherche des apprentis à accueillir.

Mme RIFQI s'interroge sur le recrutement des étudiants.

Mme PEZ explique que le recrutement est prévu via la plateforme Mon Master avec un co-pilotage entre l'EFREI et l'Université Paris-Panthéon-Assas et des critères de sélection communs appliqués aux candidats. Le processus de recrutement sera identique au processus traditionnel à l'Université, c'est-à-dire un recrutement préalable sur dossiers puis des entretiens pour finaliser le choix des candidats.

Mme RIFQI demande si les élèves ingénieurs de l'EFREI passeront par MonMaster.

M. PETER répond qu'en effet, l'ensemble du recrutement se fera sur MonMaster et l'Université Paris-Panthéon-Assas prendra la décision finale. Il est peu envisagé que des ingénieurs diplômés de l'EFREI candidatent, en tous cas en M1. Il pourra y avoir une ouverture en Master 2, à partir de 2025. Ce sont peut-être les autres étudiants de l'EFREI qui candidateront à ce diplôme.

M. ORY demande si cette formation s'adresse davantage à des étudiants post-licence.

Mme PEZ répond que cette formation est accessible en M1 à l'issue d'une Licence 3 et à terme, en M2 directement. La formation est exclusivement en apprentissage avec le même contrat proposé aujourd'hui à l'EFREI.

M. PETER précise qu'il n'y a aucun coût pour l'étudiant. Le tarif de la formation est de 13 500 euros par an à la charge de l'entreprise. Ce montant est négociable.

Mme PEZ ajoute que l'étudiant est rémunéré pendant toute la durée de son apprentissage.

M. MOUSEL demande quel est le CFA concerné.

Mme PEZ répond qu'il s'agit du CFA de l'EFREI qui s'appelle le CFA Afia.

M. JUPIN demande si cette formation serait envisageable en formation continue pour des étudiants qui veulent se spécialiser dans le numérique.

Mme PEZ répond que cela sera envisageable une fois que la formation initiale sera bien installée.

M. SOLIMAN demande quel est le profil des candidats à cette formation.

Mme PEZ répond que la formation est principalement destinée à des étudiants issus d'un cursus en gestion ou en économie-gestion.

M. le Président rappelle son attachement à la création de ce diplôme ouvert dès la première année de Master. Il informe que d'autres diplômes sont en préparation avec l'EFREI.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à la majorité (deux abstentions) la création du parcours Marketing et technologies du numérique en partenariat avec l'EFREI.

5. Approbation des modifications relatives aux enseignements et au contrôle des connaissances

M. le Président précise que l'Université a fait en sorte qu'il y ait le moins possible de modifications du règlement des examens et des maquettes d'enseignement car la réflexion actuelle se porte sur l'offre de formation 2025. Pour des raisons de modélisation sur Apogée, il convient d'éviter tout ce qui pourrait compliquer le paramétrage de la nouvelle offre de formation.

M. MILER présente ces modifications. L'examen de la capacité en droit a été retiré de l'ordre du jour.

La modification du règlement des examens du M2 Administration internationale vise à préciser les conditions de la réalisation de stages longs. Concernant la licence professionnelle Activités juridiques, métiers du droit privé spécialité collaborateur de commissaire de justice, la maquette est complétée afin de correspondre aux exigences de l'apprentissage. La modification concerne l'intitulé de la spécialité : collaborateur de commissaire de justice. L'évolution de la maquette a été faite en coordination avec la profession de commissaire de justice et le CFA. Les modifications des LLB et LLM Dubaï sont liées aux procédures locales d'accréditation. Les modifications sont applicables l'année en cours. Le règlement des épreuves écrites de la licence numérique Information–communication vise à définir les conditions de la surveillance à distance des épreuves écrites à distance. Les autres modifications concernent aussi la création des parcours dans le master Juriste européen. Enfin, il s'agit de pouvoir attribuer une mention dans le règlement de la licence professionnelle Management et gestion des organisations.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les modifications relatives aux enseignements et au contrôle des connaissances.

M. le Président ajoute que le prochain conseil d'administration se tiendra le 9 janvier prochain pour approuver notamment le principe de la sortie de la phase d'expérimentation et la pérennisation des statuts de l'établissement tels qu'ils sont rédigés aujourd'hui et ont été approuvés.

M. le Président lève la séance à 15 h 32.



Le Président
Stéphane BRACONNIER